

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

| Numéro de dossier | Date de décision |
|-------------------------|-------------------|
| <i>Réf : 2019020001</i> | <i>28/02/2019</i> |

Référence de la décision : A/PM/2019-03-039

Prorogation du certificat de sécurité section frontière partie B pour la société DB CARGO ITALIA :

A été prorogé, le certificat de sécurité section frontière partie B entre la frontière et la gare de Modane afin de poursuivre son activité jusqu'au délai nécessaire pour instruire le dossier de demande de renouvellement.

Ce certificat de sécurité reste valable jusqu'au 10 mai 2019.